

Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Opéra-Théâtre

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 1997, la Ville de Besançon a confié à M. Didier BRUNEL une double mission dans le cadre d'une délégation de service public ayant trait à la direction du Théâtre Municipal :

- une mission d'action culturelle (saison lyrique et musicale),
- une mission de gestion du Théâtre Municipal.

Le contrat conclu pour une durée de 4 ans a pris effet le 1er septembre 1998 ; la saison 1998-1999 est donc la première de ce nouveau contrat (rappelons en effet que M. BRUNEL avait déjà assumé cette responsabilité au cours des 3 saisons précédentes).

A - Analyse de l'activité du service délégué

a - Mission d'action culturelle

M. Didier BRUNEL a en charge l'organisation d'une saison lyrique et musicale qui comprend la présentation de :

* 7 ouvrages lyriques (opéras et opérettes ou comédies musicales) dont 4 font l'objet de créations ou de coproductions. Le répertoire doit s'étendre de la période baroque à la période contemporaine.

* 8 concerts.

Il a complètement répondu à la demande ; au cours de la saison 1998-99, il a en effet proposé :

5 opéras :

- *la Flûte Enchantée* (2 représentations et 1 représentation spécialement conçue pour les enfants),
- *la Clémence de Titus* (1 représentation),
- *la Bohème* (2 représentations), production Opéra-Théâtre
- *Castor et Pollux* (1 représentation),
- *Carmen* (1 représentation), coproduit avec Bienne.

* 2 opérettes :

- *la Fille de Madame Angot* (2 représentations), production Opéra-Théâtre
- *Bataclan* (2 représentations) coproduction avec Justiniana.

En matière de musique, il est allé au-delà du cahier des charges ; sa programmation comptait en effet :

- 8 concerts de musique de chambre,
- 8 concerts d'une autre nature dont symphoniques (5), jazz (2), récital (1).

A côté de cela, M. BRUNEL a programmé 4 spectacles chorégraphiques, 4 spectacles intitulés «Musique et Danse du Monde» ainsi que 2 spectacles de variétés et 2 spectacles dramatiques.

C'est donc une saison très riche et diversifiée qui a été proposée au public bisontin.

Au plan artistique, l'exigence reste une constante et il y a lieu de souligner la qualité de la programmation. L'Opéra-Théâtre est incontestablement devenue LA scène lyrique régionale ayant su et pu, malgré des moyens somme toute modestes, démontrer sa capacité à monter des productions d'un très bon niveau, reconnues par le milieu artistique (professionnels, presse spécialisée...).

M. BRUNEL a fait le choix d'une collaboration permanente avec certains artistes notamment Jean-Claude MALGOIRE, pour la plus grande satisfaction du public.

Il a par ailleurs su développer une action en profondeur destinée à faire venir de nouveaux publics aux spectacles lyriques dans le cadre d'animations scolaires ou d'accueil au sein de certains spectacles avec préparation pédagogique préalable.

Ces dispositifs, associés à une politique tarifaire attractive et à un partenariat de plus en plus étroit avec certaines entreprises et comités d'entreprises ont favorisé une augmentation de la fréquentation des spectacles : 31 100 spectateurs contre 24 908 en 1998, soit une progression de 24,8 %.

On enregistre un accroissement régulier depuis 4 ans du nombre de spectateurs par représentation : 511 en 1995/1996, 615 en 1996/1997, 707 en 1997/1998 et 740 en 1998/1999.

Les spectateurs restent majoritairement bisontins (63 %). Parmi les autres provenances, 23 % viennent du Doubs, 12 % de la région (hors Doubs) ; il y a lieu de noter que 2 % sont issus de la Suisse et d'autres régions.

b - Mission de gestion :

M. BRUNEL s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de sérieux, veillant à un équilibre du calendrier d'utilisation de la salle pour éviter les heures supplémentaires du personnel, ayant toujours le souci de défendre l'image de l'Opéra-Théâtre et de la Ville de Besançon.

Il s'est attaché par ailleurs à mettre en valeur le savoir-faire de l'équipe technique (décors - couture) dans le cadre des coproductions qu'il engage.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Saison 98/99

Les recettes de fréquentation (3,2 MF) sont en hausse de 10,8 % par rapport à la saison précédente (2,9 MF).

Le résultat net de l'exercice comptable est négatif de 90 KF, alors que l'exercice précédent (+ 367 KF) avait permis de rééquilibrer les déficits des exercices antérieurs.

A noter que le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

1 - Comptes du délégataire

Bilan :

- Un actif composé essentiellement d'actif circulant et notamment de créances diverses.

- Un passif dans lequel les capitaux propres sont légèrement négatifs (- 9 KF) et les provisions pour charges en augmentation, pour s'établir à 736 KF.

- Le fonds de roulement s'accroît ainsi de manière significative. La situation financière demeure équilibrée et s'est consolidée durant la saison 98/99, l'activité et la fréquentation s'étant développées.

Exploitation :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 9 499 KF, soit une augmentation de 20 % par rapport à la saison 97/98

- évolution positive de la part des recettes de fréquentation sur le total des produits (45 % contre 39 % en 97/98)

- augmentation importante des charges (+ 28 %) : progression de la masse salariale de 43,2 %, soit + 852 KF et des charges externes de 25,4 %, soit + 1 192 KF (achats de spectacles + 381 KF, voyages et déplacements + 458 KF)

- le résultat d'exploitation chute de 508 KF en 98 à 22 KF en 99, le résultat net étant négatif à - 90 KF.

2 - Rapports financiers avec la Ville

La Ville a versé pour la saison 98/99 une subvention de 4,048 MF représentant 42 % des recettes totales (cette part était de 52 % en 97/98).

Cette subvention correspond à la volonté de la Ville de conserver un niveau de tarif modéré tout en favorisant une offre de spectacles de qualité.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.